

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Compte rendu du Conseil municipal du du 9 janvier

Date de séance : 9 janvier 2023

Date de convocation : 3 janvier 2023

Date d'affichage : 21 janvier 2023

Présents :

Didier Chavand, Sophie Valette, Delphine Laurent, Alexandra Benso, Laurent Nancy, Jean François Rivier, Julien Parriaux, Patrice Rivier, Françoise Pouvreau, Laure Germain, David Gerbe, Bénédicte Occhipinti, Clara Magalhaes, Blandine Lamouroux, Marie Thérèse Laurent.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Mr Julien Parriaux est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

1° restriction éclairage public.

Le référent du SYDER rappelle qu'aujourd'hui l'éclairage public est coupé de 22h30 à 6h30, mais que dans les faits il y a de gros dysfonctionnements, horaire de coupure aléatoire, horaire de rallumage effectif à 8h40. Il rappelle qu'il faut obligatoirement l'autorisation du SYDER pour pouvoir enlever des points lumineux. Nous allons effectuer un contrôle de toutes les armoires électriques de l'éclairage public pour contrôler la présence d'horloges astronomiques. Nous devons prendre une délibération afin d'adhérer à la démarche performancielle proposée par le SYDER, qui nécessite une coupure de 8 heures minimum.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, DECIDE :

La coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune de 22h à 6h.

Délibération 01/2023.

2° plan de financement projet bar pour dépôt DETR.

Pour redéposer une demande de DETR, il faut refaire un plan de financement, le prix de l'acquisition ne pouvant pas être compris dans la base subventionnable. La demande va être de 230 000 euros environ.

Le plan de financement est présenté à tous les conseillers.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, DECIDE :

L'adoption du nouveau plan de financement du projet bar-agence postale.

D'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de DETR.

Délibération 02/2023.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

3° passage à la M57.

La M57 est une nouvelle nomenclature comptable, imposée aux mairies à partir du 1 janvier 2024.
Le conseil doit valider ce changement.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, APPROUVE :

Le passage à la M57 en janvier 2024.

Délibération 03/2023.

4° restes à réaliser :

Les restes à réaliser en dépense sont des engagements pris par la commune, donnés à des tiers et qui n'ont pas encore été entièrement réglés sur l'exercice mais qui donneront forcément lieu à un paiement sur l'exercice suivant.

Sont concernés en 2022 le projet de révision du PLU et le projet concernant la création du bâtiment bar-agence postale.

Les restes à réalisés doivent être votés par le conseil municipal.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, DECIDE :

L'approbation des restes a réalisés, au chapitre 20 concernant le PLU, au chapitre 21 concernant le projet bar-poste.

Délibération 04/2023.

5° approbation dépenses imprévues.

L'utilisation par le maire de l'argent prévue au chapitre 20 « dépenses imprévues » du budget de fonctionnement pour pallier à une insuffisance de provisionnement implique obligatoirement qu'il s'en explique au cours du conseil municipal suivant.

L'approbation par le conseil de la bonne utilisation de ces crédits vaut décision modificative du budget. Les dépenses concernées sont :

L'augmentation des cotisations de retraites et l'augmentation des indemnisations des élus nécessitant un virement de 1001.72 euros au chapitre 65.

Le règlement de la moitié du mur de séparation entre le futur bar et la propriété voisine nécessitant un virement de 1019.60 euros au chapitre 67.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, APPROUVE :

Le virement du chapitre 20 au chapitre 65 d'un montant de 1001.72 euros.

Le virement du chapitre 20 au chapitre 67 d'un montant de 1019.60 euros.

Délibération 05/2023.

628 montée du Bourg • 69620 LETRA • FRANCE

Téléphone : (33) 04 74 71 30 42 •

e-mail : direction@mairie-letra.fr

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

6° dépréciation de créances.

Le trésor public nous propose d'abandonner de vieilles créances pour lesquelles tous les recours ont été utilisés.

Il s'agit de l'accumulation de petites sommes (non paiement de la cantine, non paiement de majoration de retard sur des loyers...).

Ces reports alourdissent la comptabilité pour un résultat dorénavant nul, ces dettes étant généralement anciennes.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, DECIDE :

D'abandonner ces créances.

D'autoriser le maire à demander un virement du chapitre 20 au chapitre 68 d'un montant de 788.14 euros constituant une provision pour dépréciation de créances.

Délibération 06/2023.

6°modification de poste de madame Barre.

Hélène Barre change de profil de poste, elle ne va plus travailler pour la COMCOM dorénavant. Parallèlement elle va augmenter son temps d'agent technique au sein de la commune.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, APPROUVE :

Le changement de poste de Madame Barre.

Délibération 07/2023.

Questions diverses :

La gendarmerie du Val d'Oingt nous propose d'organiser une réunion publique pour informer les citoyens sur des risques variés : cambriolages, arnaques diverses.

Le conseil décide de recevoir préalablement les gendarmes pour qu'ils nous expliquent en quoi consiste la convention de participation citoyenne que nous pourrions mettre en place à l'issue de la réunion publique.

Les contraintes de la loi EGALIM à la cantine, quoique difficiles à appliquer, sont pour l'instant bien gérées par l'équipe. Les contrôles vont commencer vers mars 2023.

Il n'y a pas eu de retours négatifs des parents au sujet de l'augmentation des prix de la cantine.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

La COMCOM souhaite présenter un projet dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.
Elle souhaitait connaître les collectivités qui la soutenaient dans cette démarche.
Le bureau municipal de LETRA a assuré la COMCOM de son soutien pour ce projet.

Les commissions vont se réunir suivant le calendrier suivant :

Commission PLU :	17 janvier
Commission RH :	26 janvier
Commission associations :	2 février
Commission agriculture :	7 février.

Certains membres du conseil proposent d'instaurer un bilan financier intermédiaire en cours d'année afin de mieux suivre l'évolution de la mise en place de nos projets.
L'idée étant retenue, les modalités restent à définir.

La dernière réunion avec Mr Portal, bureau d'étude qui nous accompagnera pour l'élaboration du PLU, a été dense, les membres présents ont mesuré l'ampleur de la tâche.
La réunion du 17 janvier sera consacrée à l'élaboration d'un questionnaire à destination des habitants.

La secrétaire Madame Rabbe a fait remonter verbalement auprès de Madame Magalhaes, son mécontentement de ne pas avoir reçu d'invitation aux vœux du maire.

Bénédicte et Sophie se sont inscrites cet été auprès d'un groupe de travail sur les Paysages Coteaux Viticoles, mais elles n'ont pour le moment pas encore reçu de convocation.

L'ancien appartement de Lucile Brun est prêt à être utilisé en logement d'accueil d'urgence., il ne manque qu'un lit, un matelas et un lave-linge.
En revanche il faut prévoir l'élaboration d'une convention ou d'un règlement qui détermine les modalités d'octroi et d'utilisation.

Le conseil prend connaissance de la demande du club d'escalade CIEL souhaitant utiliser la salle des sports quelques dimanches matin par saisons.
Personne ne s'oppose à cette demande, mais il y a lieu de formaliser l'autorisation.

Un adjoint rencontrera demain 10 janvier à 8h 30 le responsable du Service de Voirie Ouest pour discuter avec lui de la sécurité sur la départementale, surtout près du pont de Bagny et à la jonction avec la route du Néanne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE